

«Malades si vous saviez...»

Jehanne Collard et Jean-François Lacan partent en guerre contre les erreurs médicales

Jehanne Collard est avocate, et défend d'innocentes victimes non seulement au tribunal mais aussi avec des livres inspirés par son expérience juridique «Victimes vos droits», «Victimes les oubliés de la justice», «Assurés si vous saviez» et voici aujourd'hui aux Editions Albin Michel «Malades si vous saviez». Avec la collaboration de Jean François Lacan journaliste, auteur d'une satire politique percutante «La République bananière».

«Malades si vous saviez» a donc pour thème «l'erreur médicale», celle que refusent d'admettre certains membres du corps médical, et aussi la loi du silence qui règne dans les hôpitaux. Faut-il vraiment admettre que des scandales soient étouffés, que l'on inflige aux patients des souffrances inutiles, et que ceux-ci aient du mal à se faire rendre justice ? Réponse des auteurs.

Médecins trop solidaires

« - Précisons tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'un réquisitoire. Il y a d'excellents médecins, de bons hôpitaux mais il y a aussi des dérapages, des abus, des fautes professionnelles, et des cas très graves que nous décrivons puisque cela peut aller jusqu'à la mort du patient. Or les erreurs médicales sont difficilement reconnues, et le corps



Jehanne Collard et Jean-François Lacan

médical a une attitude corporative, défendant presque systématiquement ses membres. Un médecin n'a pas obligation de guérir, seulement celle de bien soigner, et c'est dans le cas d'erreur technique qu'il devrait reconnaître sa responsabilité.

« - Il ne reste plus alors qu'à s'adresser à la justice, mais peut-on lui faire confiance ?

« - Le juge n'a pas de compétence médicale, il s'en remettra donc au rapport d'un expert, et cet expert appartient forcément au corps médical. Il peut chercher à absoudre ou à minimiser une faute.

D'autre part, lorsqu'un grand patron de la médecine vient témoigner en faveur d'un confrère, le magistrat sera for-

cément impressionné. Un arrêt récent a cependant rappelé aux experts qu'ils ne sont pas au service des médecins, mais des patients.

« - La justice a cependant de nombreuses fois donné raison aux victimes.

« - Cela s'améliore. Pendant longtemps on n'osait pas déposer une plainte pour erreur médicale. Aujourd'hui c'est de plus en plus fréquent. Mais il ne faut pas exagérer comme le font les Américains et ne déposer une plainte que si l'on possède un bon dossier prouvant une erreur évidente. D'autre part il ne faut pas attendre des indemnités considérables, surtout lorsque l'on doit attaquer devant le tribunal administratif

cas des plaintes concernant les hôpitaux publics. Comme c'est l'Etat qui paie, les juges de ce tribunal sont plus avares que les autres.

« - Votre livre donne aussi des conseils pratiques

«- On a essayé de rédiger un petit guide pour aider les gens à sortir de leur détresse, avec des conseils sur les moyens de se faire rendre justice et les voies de recours, avec l'espoir que cela rendra certains médecins un peu plus vigilants et un petit peu plus humains aussi. Comme leur métier devient très technique on y oublie trop souvent le respect du malade, figurant pourtant dans le serment d'Hippocrate. On veut nous imposer la "santé obligatoire", et la population est scannée, vaccinée, analysée à gogo, alors qu'une guérison passe aussi par la compréhension face à ceux qui sont malades, qui s'inquiètent et qui souffrent.

Ainsi, "Malades si vous saviez ..." prend forme d'avertissement, appuyé sur des témoignages, des constats, et plaide pour la transparence dans le cas de bavures médicales. C'est aussi un ouvrage d'information sur les droits des malades, et enfin un appel au retour vers une médecine qui respecte la dignité humaine.